

CHAIRE « AMENAGER LE GRAND PARIS »

PRIX 2022 DES MÉMOIRES DE MASTER 1

1. La Chaire Aménager le Grand Paris

Une Chaire pour penser les pratiques d'aménagement opérationnel

Les mutations du Grand Paris sont associées à des évolutions intenses et rapides des pratiques d'aménagement et au besoin de renouvellement des outils des acteurs de l'aménagement opérationnel. En témoignent par exemple les appels à projets urbains innovants (*Inventons la Métropole du Grand Paris, Réinventer Paris, etc.*) qui suscitent des modes de coopération inédits entre les acteurs, de nouvelles manières de valoriser les sites et de programmer des lieux de vie en tenant compte des usages.

La Chaire « Aménager le Grand Paris » vise à analyser et à accompagner toutes ces évolutions. Elle a pour objectif d'examiner les processus d'aménagement dans le Grand Paris en tenant compte des pratiques, des outils et des positionnements des opérateurs impliqués dans la production urbaine.

En croisant la recherche universitaire et l'expertise et le savoir-faire des opérateurs, la Chaire développe ainsi des réflexions sur :

- les métiers et les compétences de l'aménagement ;
- les effets des appels à projets urbains innovants ;
- les conditions de réalisation d'opérations d'aménagement de grande dimension ;
- le montage et la gestion des aménagements liés aux événements internationaux ;
- l'économie et le financement de l'aménagement.

Ces réflexions alimentent les quatre missions de la Chaire qui sont :

- le développement de la recherche et la veille sur les pratiques d'aménagement ;
- la formation des étudiants de l'École d'Urbanisme de Paris et des professionnels ;
- la mise en perspective des pratiques d'aménagement par des comparaisons internationales ;
- l'ouverture des débats vers la société.

Un programme co-construit par des opérateurs, des académiques et des étudiants

La Chaire « Aménager le Grand Paris » a été initiée en juillet 2017 par l'École d'Urbanisme de Paris et cinq organismes publics investis dans la production du Grand Paris : la Caisse des Dépôts, l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, Grand Paris Aménagement, Grand Paris Habitat et la Société du Grand Paris.

Depuis 2019, elle compte une douzaine de nouveaux partenaires (aménageurs, promoteurs-aménageurs) qui contribuent à différents titres à l'aménagement opérationnel grand parisien : Altarea Cogedim, Eiffage Aménagement, la Française, Kaufman & Broad, Linkcity, la SEMAPA, SNCF Immobilier et la SPL AIR 217.

Le programme de la Chaire est développé avec et par :

- les enseignants chercheurs des 3 laboratoires de recherche associés à l'École d'Urbanisme de Paris : le Lab'Urba, le Laboratoire Techniques, Territoires et Société (LATTS) et le Laboratoire Ville Mobilité Transport (LVMT) ;

- les 350 étudiants de l'Ecole d'Urbanisme de Paris : 100 en Master 1 et 250 en Master 2 ;
- les 3 membres du Comité d'experts : l'IAU-IdF, l'APUR et la DRIAE.

Pour avoir plus d'informations sur la Chaire : <https://chaire-grandparis.fr/>

2. Objet du prix de la Chaire

La Chaire lance la quatrième édition du prix de la Chaire visant à récompenser et à valoriser un mémoire rédigé par un(e) étudiant(e) inscrit(e) en Master 1 à l'Ecole d'Urbanisme de Paris au cours l'année 2021-2022 et portant sur une thématique en lien avec la production urbaine dans le Grand Paris.

Exemples de thématiques en lien avec la production urbaine dans le Grand Paris :

- Les métiers et les compétences en urbanisme et en aménagement ;
- Les aspects de programmation des projets ;
- Les outils de montage des projets (financiers, juridiques, administratifs) ;
- Les appels à projet innovants ;
- Les innovations méthodologiques et de contenu ;
- L'acceptabilité sociale des opérations d'aménagement ;
- L'économie des opérations d'aménagement ;
- Les comparaisons entre des modes de production dans le Grand Paris et d'autres territoires*.

* Les mémoires s'appuyant sur des terrains extérieurs au Grand Paris sont éligibles au prix de la Chaire dans la mesure où ils permettent de manière explicite de nourrir les réflexions sur les pratiques d'aménagement dans le Grand Paris.

3. Conditions d'éligibilité des mémoires

Tout(e) étudiant(e) inscrit(e) en 2021-2022 en Master 1 à l'Ecole d'Urbanisme de Paris est éligible au prix du mémoire de Master 1.

Les étudiant(e)s intéressé(e)s par ce prix devront soumettre :

- Une fiche d'inscription complétée ;
- Leur mémoire en version PDF ;
- Une synthèse de 4 pages rédigée par l'étudiant(e) à partir d'un modèle accessible sur le site Internet de la Chaire.

Ces documents seront adressés directement par les étudiants à Guillaume Lacroix, chargé d'animation scientifique de la Chaire à l'adresse suivante : guillaume.lacroix@univ-eiffel.fr

Les mémoires confidentiels peuvent être soumis au prix de la Chaire. En ce cas, il faudra le signaler dans l'acte de candidature (fiche d'inscription) et les membres du jury signeront une clause de confidentialité avant leur lecture. A noter que la synthèse de 4 pages devra pouvoir, elle, être diffusable (possibilité d'anonymiser des données, terrains...).

4. Modalités de sélection du mémoire lauréat

La sélection du mémoire de Master 1 lauréat du prix 2023 de la Chaire sera effectuée par un jury composé de deux enseignant(e)s de l'École d'Urbanisme de Paris et des représentant(e)s des membres de la Chaire.

Les critères de sélection du mémoire lauréat porteront sur :

- l'adéquation entre la problématique et les réflexions de la Chaire ;
- la pertinence du traitement de la problématique ;
- la méthodologie et la structuration du travail ;
- la lisibilité de la synthèse et les remise en perspective avec les enjeux à l'échelle du Grand Paris ;
- l'adéquation entre le mémoire et la synthèse.

Le jury se réserve le droit de ne pas remettre de prix ou de l'octroyer à plusieurs mémoires si les circonstances l'exigent.

5. Prix et valorisation

L'étudiant(e) primé(e) sera récompensé(e) par un prix de 500 euros.

Le mémoire sera marqué par la mention « Prix 2023 de la Chaire « Aménager le Grand Paris » ».

Il sera ensuite valorisé, notamment à travers une mise en ligne de la synthèse sur le site Internet de la Chaire et/ou par un article dans le Journal du Grand Paris ou tout autre moyen discuté avec le ou la lauréate.

6. Calendrier

- dépôt & soutenance des mémoires éligibles : jusqu'à juin 2023
- Dépôt des documents de candidature : avant le **lundi 10 juillet 2023 à 20h**
- Analyse des candidatures : entre mi-juillet et début septembre 2023
- Résultat et remise du prix : lors de la rentrée de septembre 2023.